



BIENVENUE

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION

PROJET DE FUSION ENTRE LES COMMUNES DE BLONAY ET SAINT-LEGIER-LA CHIESAZ

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019





Déroulement de la soirée

Accueil et point de la situation sur le processus de fusion

M. Dominique Martin, syndic de Blonay

Synthèse des rapports des Groupes de travail

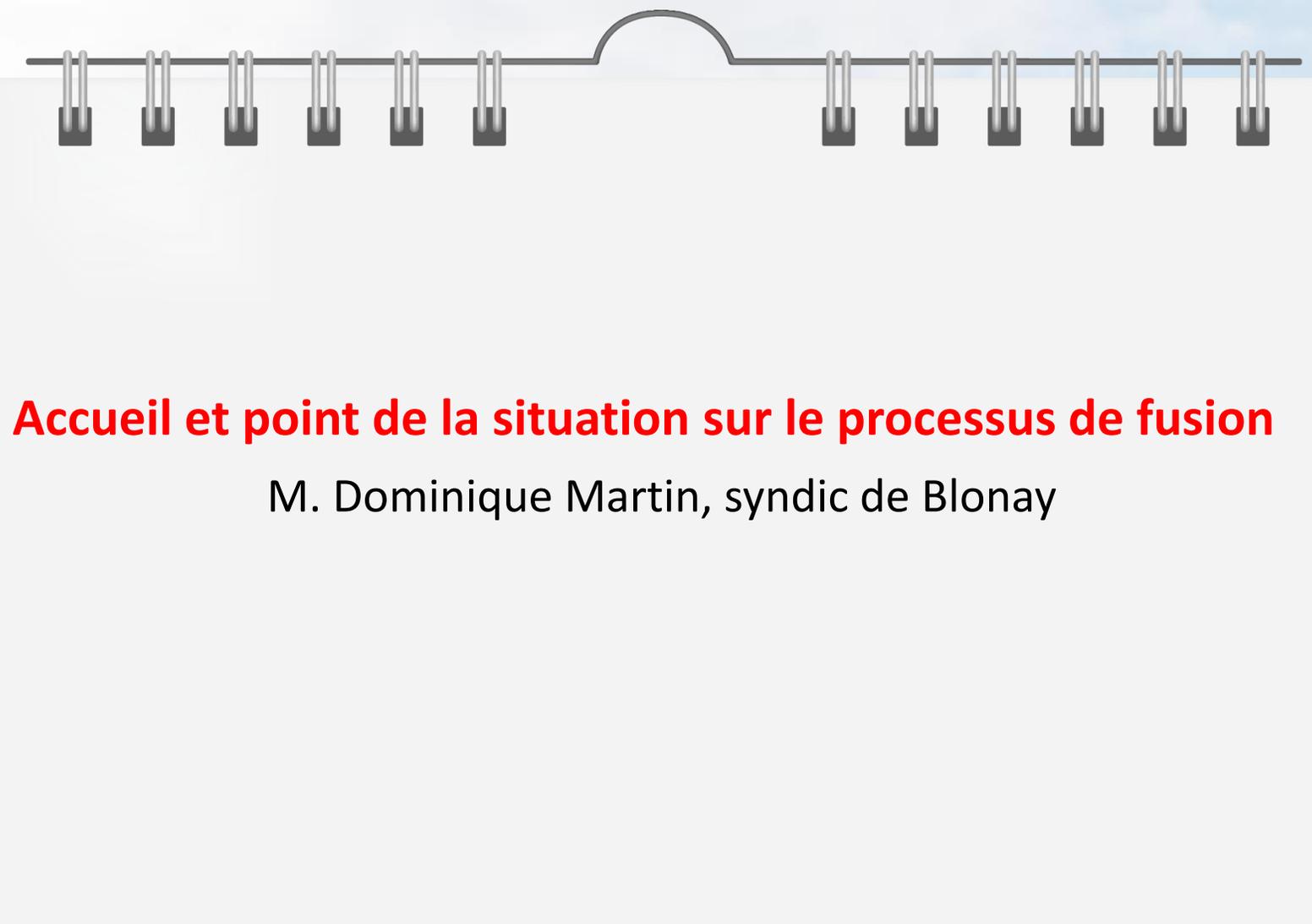
M. Laurent Curchod, mandataire pour le processus de fusion

Questions – Discussion

Conclusion et prochaines échéances

M. Alain Bovay, syndic de Saint-Légier – La Chiésaz

Apéritif



Accueil et point de la situation sur le processus de fusion

M. Dominique Martin, syndic de Blonay



Synthèse des rapports des Groupes de travail

M. Laurent Curchod, mandataire pour le processus de fusion



PROJET DE FUSION - REPERES CHRONOLOGIQUES

- **Mars 2015** : Les exécutifs de Blonay et St Légier-La Chiésaz annoncent le démarrage d'une étude d'opportunité de rapprochement ou de fusion des deux communes. Un processus de fusion à 10 communes paraissant avoir peu de chances d'aboutir à court et moyen terme.
- **Juin 2015** : Les deux Conseils communaux approuvent le préavis d'intention des deux Municipalités de démarrer une étude de rapprochement ou de fusion.
- **Février 2016** : Les deux Conseils communaux adoptent le préavis relatif au financement de l'étude.
- **Mars 2017** : Les membres du Comité de pilotage et des 5 Groupes de travail sont désignés par les Municipalités selon les critères de représentation des groupes politiques dans les Conseils communaux ainsi que des compétences personnelles.



PROJET DE FUSION - REPERES CHRONOLOGIQUES

- **Avril 2017 à octobre 2018** : Les travaux du Comité de pilotage et des 5 Groupes de travail s'échelonnent sur une période de 1 an et demi. De mi-août à mi-octobre, les rapports finaux des Groupes de travail sont établis puis transmis au Comité de pilotage.
- **Novembre 2018** : Les rapports finaux des Groupes de travail sont présentés devant les Municipalités et l'ensemble des membres des 5 Groupes de travail.
A l'issue de cette séance de présentation, les deux Municipalités annoncent par voie de communiqué leur intention de présenter au Conseils communaux un préavis présentant la synthèse des Groupes de travail et la proposition d'établissement d'une convention de fusion.
- **27 et 28 mai 2019** : Les Conseils communaux mandatent les Municipalités afin d'établir un projet de convention de fusion.



PROJET DE FUSION – COMPOSITION ET OBJECTIFS DU COPIL ET DES GROUPES DE TRAVAIL

■ **COMITE DE PILOTAGE**

Composition: **10 membres** : les Syndics, quatre municipaux, les présidents de Conseils et les secrétaires municipaux. Un secrétaire du COPIL est désigné.

Le COPIL s'est réuni à **14 reprises** depuis 2017.

Objectifs: définir la composition des Groupes de travail, établir les cahiers des charges, décider de l'opportunité de faire appel à des experts extérieurs, valider les rapports finaux des cinq Groupes de travail et rédiger le rapport final destiné aux membres des Conseils communaux.



PROJET DE FUSION – SUJETS TRAITES PAR LES 5 GROUPES DE TRAVAIL

■ GROUPES DE TRAVAIL

Composition: **5 Groupes de travail – 8 membres par GT**, soit: deux municipaux et six membres issus des Conseils communaux, répartis de manière égale entre les deux communes.

Le nombre de séances pour l'ensemble des Groupes de travail : **38 séances**.

Objectifs: Chaque Groupe de travail devait évaluer, après une analyse très factuelle des sujets proposés, l'option la plus avantageuse à suivre à savoir : le statut quo actuel, le renforcement de la collaboration ou la fusion des deux communes.



PROJET DE FUSION – SUJETS TRAITES PAR LES 5 GROUPES DE TRAVAIL

10

■ **GROUPE DE TRAVAIL 1 – FINANCES COMMUNALES**

Sujets traités : finances communales – coûts des autorités et de l’administration – ressources humaines – emplacement des services communaux.

■ **GROUPE DE TRAVAIL 2 – REGLEMENTS COMMUNAUX**

Sujets traités : inventaire et comparaison des règlements – propositions d’application – analyse des bureaux techniques.

■ **GROUPE DE TRAVAIL 3 - PROPRIETES COMMUNALES ET DISTRIBUTION D’EAU**

Sujets traités : propriétés des communes – politique énergétique – baux à loyer et à ferme – réseaux d’eau potable – règlements et taxes sur la distribution de l’eau.

■ **GROUPE DE TRAVAIL 4 - AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE ET VIE POLITIQUE ET ASSOCIATIVE**

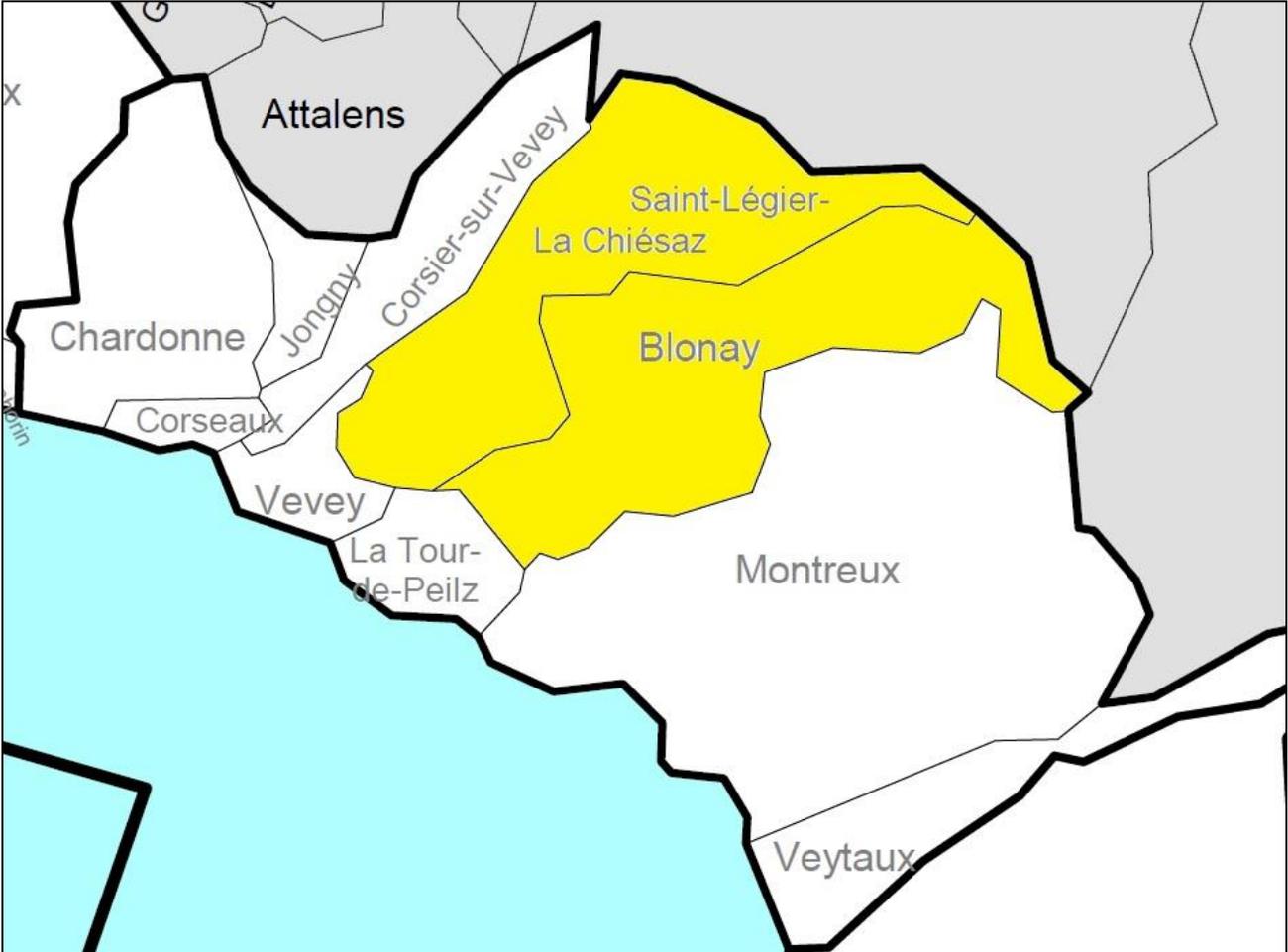
Sujets traités : Municipalité et Conseil communal – réseau informatique et applications – démographie – vie scolaire, politique et associative – communication.

■ **GROUPE DE TRAVAIL 5 – RESEAU ROUTIER, MOBILITE, DECHETS ET EPURATION**

Sujets traités : transports - réseau routier - éclairage public - parcs et promenades, places de sport et cimetières – ordures ménagères et déchets - réseau d’égouts et d’épuration.



SYNTHESE DES RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL





STRUCTURE DES DEUX COMMUNES

Une grande homogénéité

- *Superficie*
- *Fiscalité*
- *Nombre d'habitants, y.c sur la répartition des âges*
- *Nombre de contribuables*
- *Nombre de ménages*
- *Nombre d'entreprises et commerces*

Concernant le nombre d'habitants, l'écart va encore se réduire ces prochaines années dans la mesure où d'importants projets de constructions de logements sont en cours de réalisation à Saint-Légier – La Chiésaz.

Une des différences les plus significatives concerne le nombre d'emplois nettement supérieur à Saint-Légier – La Chiésaz qui dispose d'une importante zone industrielle dont le développement se poursuit avec la création à terme de plus de 500 places de travail.



FINANCES COMMUNALES

L'union fait la force

Aucune des deux communes ne verrait sa situation financière péjorée par une fusion, notamment parce qu'elle permettrait de lisser les variations d'évolution financière entre les deux communes et partant de maintenir un taux d'impôt moyen raisonnable.

- *Une plus grande stabilité financière à moyen et long terme*
- *Une capacité d'autofinancement plus importante*
- *Un remboursement de la dette profitable en cas de fusion*
- *Un gain dans la péréquation intercommunale de l'ordre de CHF 1'700'000.-*

Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes permettant de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et financer la facture sociale (péréquation indirecte). Les fusions de communes ont un impact positif sur le calcul de la péréquation, car la prise en compte de la "couche population" dans le calcul est déterminante.



FINANCES COMMUNALES

L'union fait la force

Une nouvelle commune d'environ 12'000 habitants, avec un budget de l'ordre de 60 millions de francs, aurait un poids financier plus conséquent dans le cadre des discussions avec les établissements bancaires. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger car la situation économique peut changer et partant les taux d'emprunt aussi.

Il y aurait également un impact positif dans le cadre des relations avec l'Etat et les associations intercommunales car le poids financier d'une commune compte toujours dans ces échanges.



FINANCES COMMUNALES

Coût des autorités communales

En cas de fusion, la nouvelle Municipalité serait composée de 7 membres (au lieu de 10 actuellement pour les deux communes) et de 80 élus pour le nouveau Conseil communal au lieu de 130 actuellement.

Une fusion permettrait de réaliser des économies de l'ordre de CHF 300'000.- par année, en prenant les rémunérations et les indemnités les plus élevées des deux communes.

Il ne s'agit là bien évidemment que d'une estimation car une augmentation des taux d'activité des municipaux et du syndic (et donc des coûts individuels) pourrait être décidée dès la première législature.



FINANCES COMMUNALES

Une administration renforcée sans diminution de coût

En cas de fusion, la revalorisation de certains salaires et la création de nouveaux postes de travail liés à l'importance de la nouvelle commune (12'000 habitants) pourraient relativiser les économies réalisées par la suppression des doublons et la restructuration de certains services.

- *Renforcement des compétences dans les domaines juridique, financier, informatique et la communication*
- *Gain de temps pour les municipaux et les cadres de la nouvelle administration en supprimant toutes les discussions et négociations afférentes à la gestion intercommunale actuelle*



FINANCES COMMUNALES

Emplois préservés mais réorganisation inévitable

En cas de fusion, une réorganisation de l'administration communale aurait lieu. Elle serait de la compétence des nouvelles autorités. Les changements sur plan des fonctions ne devraient pas entraîner de licenciements.

- *Privilégier la rationalisation de l'administration communale par le biais des départs naturels devrait être la règle*
- *Concernant le statut du personnel, les règlements des deux communes sont très proches et l'échelle de rémunération des employés communaux, y compris celle des cadres, est similaire*
- *Au-delà des aspects techniques, juridiques et administratifs d'un processus de fusion, la dimension humaine est fondamentale. En cela, la prise en compte des craintes et attentes du personnel communal est primordiale*



FINANCES COMMUNALES

Centralisation de l'administration générale et décentralisation des autres services

- *Le bâtiment administratif actuel de la commune de Blonay est considéré comme la meilleure alternative pour accueillir l'administration générale en cas de fusion*
Le bâtiment est fonctionnel et surtout sa situation est centrale – au cœur d'une zone commerciale - et facilement accessible à pied, en transports publics et en voiture
- *Les autres services (urbanisme et travaux, espaces verts, forêts) seraient répartis sur plusieurs sites dans les anciennes communes*



REGLEMENTS COMMUNAUX

Un environnement juridique très proche

- *Plusieurs règlements importants sont intercommunaux comme ceux concernant la Police, les transports scolaires ou encore la gestion des déchets*
- *D'autres sont identiques ou très similaires dans leur contenu à l'instar des règlements sur les études musicales, le statut du personnel ou l'épuration des eaux*
- *Les autres règlements présentent des disparités mais que l'on peut qualifier de relativement marginales. Règlements du Conseil communal, du cimetière, protection des arbres par exemple*

Certaines taxes présentent des différences entre les deux communes, principalement concernant l'eau et dans une moindre mesure l'épuration et les déchets. Une période de transition sera probablement nécessaire dès l'entrée en vigueur de la nouvelle commune.



PROPRIETES COMMUNALES

Pas de plus value en cas de fusion des patrimoines communaux

- *La réunion des parcelles communales (forêts, vignes, pâturages etc.) et du patrimoine construit n'apporterait pas une plus value évidente en cas de fusion des deux communes. Les coûts d'entretien (y.c les deux importants réseaux d'eau) resteraient globalement les mêmes*
- *La politique énergétique des bâtiments dans les deux communes est assez proche*
- *la commune de Saint-Légier dispose de revenus locatifs conséquents que ceux de Blonay*



AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

Elections des nouvelles autorités communales

- *Nouvelle municipalité de 7 membres (au lieu de 5 membres actuellement pour les deux communes) lors de la 1^{ère} législature. Un Conseil communal de 80 élus au lieu de 130 actuellement*
- *Pour une question de cohérence avec une volonté de fusion, un seul arrondissement électoral serait proposé pour l'élection de la Municipalité*
- *Quant au Conseil communal, l'élection se ferait sur deux arrondissements électoraux afin d'assurer une représentation des deux communes*



AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

Vision politique des citoyens : une grande proximité

- *Les populations des deux communes ont une vision politique **totale**ment similaire dans la quasi-totalité des votations cantonales et fédérales*
- *Même constat sur le plan des partis, des forces en présence lors des élections communales et cantonales*

Démographie et structure de la population

- *Blonay et Saint-Légier se situent, actuellement, à l'**interface** entre les communes urbaines et les communes villageoises. Elles ont connu le plus fort taux de croissance de ces quinze dernières années sur la Riviera. Ces communes devraient continuer à croître prochainement. Ce sera particulièrement le cas à Saint-Légier qui a d'importantes ressources foncières*
- *La comparaison entre les deux communes fait apparaître **des structures jumelles**. La ressemblance est particulièrement frappante en ce qui concerne **la répartition des âges***



AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

Informatique : deux fonctionnements différents

- *Blonay et Saint-Légier ont le même prestataire informatique (VG Technologies), mais l'approche dans ce domaine (clients fins en terminal-serveur pour une commune et postes traditionnels pour l'autre) comme pour les composantes métiers liés aux logiciels et aux **procédures de travail sont différentes***
- *Une vision commune ou une plus grande concertation concernant l'informatique est nécessaire*
- *La fusion aurait l'avantage d'être le «passage obligé» du **rapprochement des méthodes, processus et technologies utilisées par les deux administrations avec, à la clé, une optimisation des coûts et une meilleure efficience.***



AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

Vie scolaire, extrascolaire et associative : rapprochement déjà fait

- **Ecoles** : décisions concertées des deux Municipalités. **Bibliothèque** : intercommunale. **Accueil extrascolaire** : fondation intercommunale pour gérer le réseau d'accueil de jour des deux communes
- **Vie associative culturelle, sociale ou sportive** : une grande mobilité des habitants entre les deux communes, en fonction de leurs intérêts et des manifestations proposées. La plupart n'ont pas une raison spécifique d'être liées à l'une ou l'autre des communes
- **Jeunesse** : création en 2013 de la Jeunesse de Blonay - Saint-Légier
- **Vie religieuse** : paroisse protestante et communauté catholique comprennent déjà les deux communes
- **Manifestations communes** : repas des aînés du 1^{er} août, 1^{er} août, cérémonie œcuménique Château Blonay, soirée des mérites, fête des écoles etc.



AUTORITES COMMUNALES, INFORMATIQUE, DEMOGRAPHIE, VIE ASSOCIATIVE ET POLITIQUE

Communication : Comm'une-Info

- *Quelques différences : page facebook et pilier public en ligne (Blonay uniquement), invitation aux plates-formes entreprises (uniquement Saint-Légier-La Chiésaz)*
- **Comm'une Info** : un des meilleurs exemples de communication. Ce journal d'informations est publié **depuis 2013** par les deux communes, en collaboration avec le Groupement des Commerçants et Artisans de Blonay (GCAB) et le Groupement des Commerçants et Artisans de St-Légier (GCAS)



COMMune INFO



p.25

LOISIRS

Trois expositions à la Maison Picson
La Maison Picson, à Blonay, s'ouvre à l'art en septembre en présentant trois expositions successives : aquarelle, création de bijoux uniques et peinture.



p.26

COMMERCES

Entreprises jubilaires (50 et 25 ans)
Trois entreprises ou sociétés de Blonay et St-Légier-La Chiésaz célèbrent un jubilé cette année : l'Imprimerie Mury (50 ans / photo), l'Ecole Haut-Lac et VG Technologies (25 ans).



p.32

SPORTS

Le FC St-Légier mise sur les jeunes
Le FC St-Légier, et son président Alex Clerc (photo), ont décidé de jouer à fond la carte « jeunes » en intégrant des juniors formés au club dans ses équipes d'actifs, de la 2^e à la 4^e ligue.



RESEAU ROUTIER, MOBILITE, DECHETS ET EPURATION

Ordures ménagères et déchets : gains en efficacité

Une fusion permettrait :

- **Globaliser** les achats d'outils et de prestations externes pour bénéficier de meilleures conditions financières
- **Capitaliser** sur les bonnes pratiques et expériences en vue d'optimiser la gestion des déchets

Les décisions concernant, par exemple, le nombre de centres de déchetteries, la collecte, les contrats de prestations etc. seraient plus faciles à mettre en place dans le cadre d'une fusion.



RESEAU ROUTIER, MOBILITE, DECHETS ET EPURATION

Mobilité : mise en commun des ressources profitables

L'action d'une commune de **12'000 habitants** pourrait être profitable afin améliorer progressivement :

- *Réseau de bus et la ligne de train MVR*
- *Liaisons piétonnes et cyclables*
- *Planification du réseau routier et gestion du trafic*

Pour la mobilité en général (transports publics, individuels et mobilité douce), une fusion permettrait de **planifier et de mieux prioriser un certain nombre de mesures** et de **peser d'un poids plus fort** sur certaines décisions d'agglomération ou de niveau cantonal.



Merci de votre attention!



Questions – Discussion



Conclusion et prochaines échéances

M. Alain Bovay, syndic de Saint-Légier – La Chiésaz



Prochaines échéances

- **Mardi 8 octobre 19h00**, Grande salle Saint-Légier : séance publique d'information
- **Mercredi 6 novembre 19h00**, Grande salle Saint-Légier : résultat du sondage sur le nom et présentation de la convention de fusion
- **Mercredi 27 novembre 19h00**, Aula GUPB : résultat du sondage sur le nom et présentation de la convention de fusion



MERCI DE VOTRE PRÉSENCE

Participez et exprimez-vous !

www.traitudunion-fusion.ch

